PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2026

Sous la présidence de Monsieur Patrice VARAIRE, Maire.

Présents : Marie CAZEAUX, Jean-Claude DOSSETTO, Carlos FERNANDEZ-VALENCIA, Jeannine GARCIA-ROLDAN, Céline GHELFI, Catherine GIRARD, Olivier JACQUELIN, Jean-Luc JULIEN, Laurence MILESI, Matthieu RAINAUD, Gismond WAGNER.

Pouvoirs : Nathalie BACQUIAS à Céline GHELFI, Laurent LIAUTAUD à Jean-Claude DOSSETTO

Absente excusée : Alison ROUX

Le quorum est atteint.

Secrétaire : Catherine GIRARD

Voté à main levée à l'unanimité.

Arrêt et approbation du PV du conseil municipal du 02/11/2026.

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 Novembre 2026 est soumis au vote : **à l'unanimité**.

ORDRE DU JOUR :

1. – Avenant N°1 à la convention administrative d'exploitation du commerce multiservices

Avenant N°1 à la convention administrative d'exploitation du commerce multiservices

La convention administrative d'exploitation du commerce multiservice Bistrot-Licence IV- Epicerie de SAINT MARTIN DE LA BRASQUE signée le 10 Mars 2026 entre Mme Joëlle RICHAUD, maire, et Mme Adeline CASTALLAN-DEVILLIERS doit être modifiée et complétée par certains articles.

En effet pour des raisons administratives, une société a dû être créée entre Mme Adeline CASTALLAN-DEVILLIERS et Mm Charlotte CASTALLAN-DEVILLIERS.

De ce fait, il convient de faire un avenant à ladite convention en changeant le nom de l'exploitant qui devient donc : la société CHARADE.

Après divers échanges des deux parties, certains articles dans la convention initiale doivent être modifiés, précisés ou ajoutés

Objet de la délibération n° 2026-046 du 11 novembre 2026
Approbation Avenant N°1 à la convention administrative d'exploitation du commerce multiservices – Bistrot-Licence IV- Epicerie- de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention administrative d'exploitation du commerce multiservice « Bistrot-Licence IV - Épicerie » de SAINT MARTIN DE LA BRASQUE,

signée le 10 mars 2026 entre la commune représentée par Mme Joëlle RICHAUD et Mme Adeline DEVILLIERS CASTALLAN, doit être modifiée.
En effet, pour des motifs de gestion administrative et juridique, une société a été constituée entre Mme Adeline DEVILLIERS CASTALLAN et Mme Charlotte DEVILLIERS CASTALLAN afin de reprendre l'exploitation du commerce. Cette évolution nécessite la conclusion d'un avenant afin de substituer la nouvelle société à l'exploitant initial et d'ajuster certaines dispositions de la convention.
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2025-034 en date du 25 août 2025 approuvant la convention,
Vu le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, et voté à main levée,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention administrative d'exploitation du commerce multiservice « Bistrot-Licence IV - Épicerie » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant à intervenir avec la société CHARADE (représentée par Mme Adeline DEVILLIERS CASTALLAN et Mme Charlotte DEVILLIERS CASTALLAN) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin du Conseil Municipal à 10 h 15